

moyen de séances quotidiennes d'information, et appuyer la formation d'un centre des médias.

Code de conduite des entreprises

Questions

- 1. Quelle devrait être la teneur d'un projet de code de conduite (travail et droits de la personne, protection des enfants et des femmes, l'environnement, autres questions).**
- 2. Quel est le rôle qu'idéalement, les entreprises, les pouvoirs publics, les citoyens, devraient jouer, en vue de la création, de la promotion et de la mise en application d'un code de conduite?**
- 3. Quels sont les meilleurs moyens par lesquels les Canadiens/le Canada peuvent s'attaquer aux questions liées à la corruption?**
- 4. Comment le Canada devrait-il s'y prendre pour oeuvrer de concert avec des pays partageant des façons de voir similaires, dont certains se situent en Asie-Pacifique, afin de promouvoir un code de conduite?**

Au cours de la discussion, le groupe a décidé qu'afin d'encourager la formulation et l'application d'un code de conduite en Asie-Pacifique, il fallait définir un ensemble de valeurs fondamentales en consultation avec des ONG, le monde des affaires et des organisations gouvernementales de la région. On a recommandé l'Organisation internationale du travail (OIT) à titre de modèle éventuel en vue de la formulation de ces valeurs. Pendant le débat qui a suivi, le groupe s'est entendu sur les mesures suivantes qui seraient susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un code de conduite qui aurait la possibilité de traduire avec exactitude les intérêts des divers secteurs de la société.

1) Rôles des groupes touchés

- i) Organisations non gouvernementales : éducation de la population, recherche, collecte et évaluation de renseignements, activités de plaidoyer et définition de causes à défendre, et promotion de « pratiques exemplaires ».**